

# **Rapport d'activités du comité de l'ACIL**

## **Novembre 2010-Octobre 2011**

### **I. Membres et organisation**

Élu lors de l'assemblée générale du 22 octobre 2010, le comité de l'ACIL était composé de Joanne Chassot (présidente), Lionel Dorthe (secrétaire), Marie Widmer (trésorière), Brigitte Maire, Hugues Poltier, Alberto Roncaccia, Gaspard Turin et Véronique Rohrbach.

Divers changements ont eu lieu durant l'année. Suite au départ à l'étranger (Marie) ou à l'arrivée au terme ou proche du terme de leurs contrats d'assistants (Lionel, Gaspard), trois membres se sont retirés du comité durant la première moitié de 2011 et ont passé le témoin de leurs charges respectives (Véronique est devenue secrétaire, et Hugues trésorier). Avec plusieurs sièges libres en milieu d'année, le comité a lancé un appel au CI pour les remplir sans attendre la prochaine AG. C'est ainsi que Valentine Nicollier et Alexei Prikhodkine nous ont rejoints en avril. Saffia Shaukat, qui a par la suite témoigné de l'intérêt à rejoindre le comité, a été invitée à participer aux séances en attendant l'élection formelle à la prochaine AG.

### **II. Réunions et contacts avec les autres corps et les autorités académiques**

Au cours de cette année, le comité s'est réuni à sept reprises en séances ordinaires. Des membres du comité se sont en outre vus à plusieurs occasions pour des séances de travail sur des questions plus spécifiques.

Le comité a rencontré deux fois le Décanat (novembre 2010, novembre 2011) pour discuter du statut des assistant-e-s et premier-e-s assistant-e-s, ainsi que sur la condition des MA. Il a également rencontré M. François Spaltenstein en février, avant son élection comme vice-doyen.

Le comité a invité des membres d'ACIDUL (Michael Hertig et Benjamin Rudaz) à participer à une séance afin de parler des dossiers respectifs des deux associations et de mieux coordonner leurs efforts. Bien que les deux parties aient exprimé le désir d'entretenir des relations plus étroites et fréquentes, ACIL et ACIDUL ne se sont pas rencontrées formellement à d'autres occasions cette année. Cependant, certains membres de l'ACIL ont fréquemment eu des discussions informelles avec des membres du comité d'ACIDUL concernant les dossiers en cours.

En outre, la coordination entre le comité de l'ACIL et les délégué-e-s du CI au Conseil de faculté s'est aisément faite par le biais de quatre membres portant les deux casquettes (Alberto, Brigitte, Joanne, Lionel) et d'occasionnelles séances de préparation au Conseil incluant les autres membres du comité.

## IV. Dossiers et activités

### 1. Question du statut des assistants diplômés

C'est le dossier qui a le plus occupé le comité tout au long de l'année, selon différents axes :

- la clarification du statut et des responsabilités des assistant-e-s (et premier-e-s assistant-e-s)
- le problème des abus et du non-respect du cahier des charges
- la revendication d'une décharge complète des assistant-e-s en fin de mandat

#### *a) Statut et rôle des assistant-e-s diplômé-e-s (AD) et premier-e-s assistant-e-s*

La question du statut et rôle exacts des AD et premier-e-s assistant-e-s est problématique pour deux raisons : 1) le flou qui caractérise leur définition dans les règlements, et qui permet des interprétations très diverses ; 2) l'extrême variabilité des pratiques entre les sections de la faculté, qui fait qu'il est difficile, voire impossible, de parvenir à une prise de position commune sur le sujet.

Le problème le plus évident concerne l'enseignement, qui n'est pas clairement défini dans les règlements et auquel les AD participent de manières et à des degrés très divers selon les sections. Devant l'impossibilité d'arriver à une définition qui corresponde à la situation de tous les AD, l'ACIL s'est concentrée dans ses discussions avec le Décanat sur la question de la reconnaissance de l'implication des AD dans l'enseignement quelle que soit sa forme, notamment suite au décret du Décanat (sur la base de son interprétation de la LUL) selon lequel les AD ne peuvent pas être « responsables » d'un enseignement, mais seulement « intervenants ». Le problème se pose de manière encore plus criante pour les premier-e-s assistant-e-s (bien que l'on en compte moins d'une dizaine dans la faculté), qui, bien qu'ils/elles soient soumis-e-s au même règlement que les AD, sont généralement considéré-e-s comme des MA, avec toutes les responsabilités que cela implique (enseignement autonome, conduite d'examens et même supervision de mémoires). La position du Décanat au sujet des premier-e-s assistant-e-s reste très floue et n'a pour l'instant pas mené à des conclusions satisfaisantes sur cette question.

Sur proposition du Doyen, l'ACIL a proposé au Conseil de faculté un débat sur le rôle et statut des AD. Le débat, qui a eu lieu lors du conseil du 24 février, n'a fait que confirmer les craintes des délégué-e-s et du comité concernant la méconnaissance, et la naïveté voire l'occasionnelle mauvaise foi de certain-e-s professeur-e-s au sujet des conditions des AD. Partant du constat du faible nombre de thèses achevées durant les cinq ans d'assistantat, l'ACIL a relevé des problèmes structurels et des cas plus particuliers d'abus et de non-respect du cahier des charges des AD. Estimant ne rien pouvoir faire sur la base de ces constats généraux, le Doyen a chargé l'ACIL de mener une enquête permettant de donner des chiffres et cas précis.

#### *b) Abus et non-respect du cahier des charges*

C'est donc dans ce but et avec la bénédiction du Décanat que le comité a lancé en octobre 2011 une enquête anonyme par voie électronique auprès des AD, enquête qui a récolté un excellent taux de 70% de participation. Les résultats n'ont que trop confirmé ce que l'ACIL savait très bien mais que le Décanat ne pouvait/voulait croire. Par exemple, concernant la simple question du taux d'engagement consacré à la thèse, seuls 52% des répondant-e-s ont confirmé disposer des 50% soi-disant garantis par le règlement.

L'enquête confirme par ailleurs que le cahier des charges est souvent trop vague pour être réellement utile et est trop souvent irréaliste et minimise le temps effectif que prennent les tâches (notamment toutes sortes de tâches administratives souvent chronophages et qui se font souvent en plus). Toujours convaincue qu'un cahier des charges réaliste et détaillé est une base nécessaire pour améliorer les conditions de travail des AD, mais consciente de la difficulté d'établir un modèle adoptable par toutes les sections, l'ACIL a proposé un travail et une discussion à ce sujet au sein de chaque section. Cette proposition a été bien accueillie par le Décanat, qui s'est engagé à y réfléchir.

### ***c) Décharge complète des assistant-e-s dans leur dernière année***

Cette année a finalement été l'occasion pour l'ACIL d'évaluer le succès de sa proposition, approuvée et transmise aux sections par le Décanat, de décharger les AD dans leur dernière (ou avant-dernière) année. Le succès se révèle mitigé : si plusieurs AD (parfois même au sein de la même section) bénéficient en ce moment même de cette décharge, d'autres se la sont vu refuser, et la majorité des AD (d'après les résultats de notre enquête d'octobre) ne sont simplement pas au courant de cette possibilité. Le problème vient, encore une fois, en partie d'une méconnaissance tant chez les AD que dans les sections, ainsi que du flou qui entoure encore et toujours la notion d'« enseignement ». C'est pourquoi l'ACIL a demandé au Décanat qu'il formalise le droit à la décharge, qui n'est pour l'instant qu'une « recommandation » transmise une fois par année par e-mail aux Président-e-s de section, qui restent largement libres de l'ignorer ou de l'interpréter comme ils le souhaitent (considérant, par exemple, que « leurs » AD n'« enseignent pas » et ne sont donc pas concerné-e-s). Réticent à émettre de nouvelles directives, le Décanat s'est refusé pour l'instant à faire plus qu'une « recommandation » à ce sujet mais s'est engagé à mieux informer les Président-e-s de section et à davantage encourager la pratique de la décharge.

### ***La suite...***

Le Décanat, qui s'est dit « surpris » par les chiffres recueillis par le biais du questionnaire et qui s'est dit d'accord sur les conclusions de l'ACIL, a proposé au comité de travailler ensemble à l'élaboration d'un document rappelant les principes de base du travail et des conditions des AD. Ce document, qui pourrait prendre la forme d'une charte, serait envoyé aux Président-e-s de section et aux AD. Le Décanat a aussi promis de réfléchir à la question du cahier des charges, dont plusieurs modèles sont actuellement en projet à divers niveaux, et d'« inciter » les sections à davantage de communication et de transparence dans la répartition des tâches des AD. Par ailleurs, face à notre inquiétude quant au manque d'encadrement de certain-e-s doctorant-e-s (un point soulevé par certain-e-s participant-e-s au questionnaire), le Décanat s'est engagé à réfléchir à des moyens de « resserrer les liens entre directeurs de thèse et doctorants », par exemple en mettant sur pied une forme d'évaluation annuelle. Une nouvelle discussion sur ces points devrait par ailleurs avoir lieu au Conseil de faculté fin 2011 ou début 2012, sur la base de la présentation par l'ACIL des résultats du questionnaire.

## **2. Charge d'enseignement des maîtres-assistant-e-s**

Travaillant depuis plusieurs années à améliorer la condition des MA, qui occupent un poste de relève et devraient donc pouvoir se consacrer en grande partie au développement de leur dossier scientifique, l'ACIL a continué d'insister sur l'importance d'une baisse de leur nombre d'heures d'enseignement. Ce nombre était déjà baissé de 8h à 5h, mais l'objectif est d'arriver à 4h. Le Décanat nous a assurés que ses demandes budgétaires pour 2013 prennent en compte cette baisse.

## **3. Statut des MER**

Le comité a par ailleurs continué ses réflexions sur le statut et la désignation des MER, notamment le problème de la lourde charge d'enseignement et la (mauvaise) visibilité internationale de cette fonction encore trop mal définie.

## **4. Première « Rencontre de l'ACIL »**

L'un des constats faits par le comité au terme de son année d'activité 2009-2010 et malheureusement confirmé fin 2011 par l'enquête sur les AD est le manque d'information donc souffrent souvent les membres du CI, en particulier les (nouveaux/nouvelles) assistant-e-s, pour ce qui concerne notamment des sujets aussi importants que leur statut, leurs droits et devoirs, le cahier des charges, les possibilités de bourses, etc. C'est pourquoi le comité avait décidé de lancer une série de rencontres à thèmes informelles et interactives qui permettraient à chacun-e de s'informer, de poser des questions et de partager ses expériences. La première « Rencontre de l'ACIL » a eu lieu le 8 décembre 2010 et s'intitulait « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'assistantat (sans jamais oser le demander) ». Dirigée par Marie et Joanne, elle était destinée particulièrement aux assistant-e-s, mais était ouverte à tous. Elle a réuni une dizaine d'assistant-e-s de la première à la dernière année. Malgré ce succès et l'intérêt que la proposition d'autres rencontres a suscité auprès des participant-e-s, le comité n'a pas donné suite au projet, à cause de l'investissement en temps que l'organisation de telles rencontres nécessite. Ne renonçant pas pour autant à l'idée, le comité actuel espère pouvoir mettre sur pied d'autres rencontres dans un avenir proche, peut-être avec l'aide de nouveaux membres du comité ou du CI.

## **5. Site internet**

Toujours dans le but d'améliorer la communication au sens large, l'ACIL a totalement refondu son site internet, qui rassemble à présent, en plus des informations habituelles, des pages explicatives sur les dossiers en cours et des liens vers les règlements et directives touchant directement le CI. <http://www.unil.ch/acil>

Pour le comité de l'ACIL  
le 14 novembre 2011  
Joanne Chassot